ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunesse et sports : budget

Question écrite n° 46389

Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur la diminution de la contribution de l'Etat aux actions en direction de la jeunesse. En 1996, la reduction du financement public a ete consequente puisque sur les 1,150 million de francs que l'Etat consacrait en subvention de fonctionnement a la FFMJC, 1 million de francs a ete supprime. Pour 1997, un nouveau recul de credits de fonctionnement et d'investissement du ministere consacres a l'education populaire est envisage. Par ailleurs, il est egalement prevu de supprimer 150 emplois et l'Institut national de la jeunesse et de l'education populaire est toujours menace. Pourtant, les actions que menent les villes avec ces partenaires en direction des jeunes, que ce soit a caractere educatif ou culturel, sont indispensables pour faire face aux mutations de notre societe et au developpement du chomage et de la precarite. Aussi lui demande-t-il de tout mettre en oeuvre afin que ces credits soient revus a la hausse.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgetaire rigoureux, les moyens d'intervention du ministere de la jeunesse et des sports (titre IV) seront augmentes puisqu'ils passent de 1 101 millions de francs en 1996 a 1 114 millions de francs en 1997. Les ressources du Fonds national pour le developpement du sport s'accroissant, par leur dynamique propre, de 820 a 850 millions de francs, ce sont au total 43 millions de francs supplementaires qui devraient etre disponibles pour mettre en oeuvre les programmes lances en faveur des jeunes et pour soutenir le developpement des pratiques sportives. De plus, le Gouvernement a accepte que le taux de prelevement sur les sommes misees a la Francaise des jeux soit porte de 2,4 % a 2,6 % ce qui represente un surcroit de recettes de 66 millions de francs pour le Fonds national pour le developpement du sport. L'ensemble de ces credits permettront notamment de doubler le nombre d'enfants concernes par des experiences d'amenagement des rythmes scolaires. Le soutien au plan sport-emploi sera renforce avec, egalement un objectif de doublement du nombre des emplois crees. Pour la jeunesse, une ambitieuse politique a ete definie reposant principalement sur un soutien aux initiatives des jeunes, sur une amelioration de l'information qui leur est destinee, sur la poursuite des actions permettant de faciliter l'integration et la lutte contre la toxicomanie et s'appuyant sur des contrats d'animation rurale offrant a tous les jeunes les memes conditions d'activite et d'initiative, ou qu'ils resident. Toutes ces actions concerneront, bien entendu, le mouvement associatif qui contribuera a leur mise en oeuvre et qui beneficiera directement du maintien du nombre des postes FONJEP.

Données clés

Auteur : M. Vanneste Christian
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46389
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : jeunesse et sports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE46389

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6551
Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 412